



CONSEIL D'ADMINISTRATION 04-2018

DU 06 DECEMBRE 2018

Point 5.1. : Approbation du bilan de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC Cluster des Médias sur les communes du Bourget, de la Courneuve et de Dugny

Délibération n° 2018-48

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants,

VU le décret n°2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques,

VU la délibération n°2018-20 du Conseil d'administration de la SOLIDEO en date du 30 mars 2018 par laquelle ont été approuvés les objectifs de la zone d'aménagement concerté du Cluster des Médias et les modalités de concertation, au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, suivantes :

- la mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet au sein des mairies de Dugny, Le Bourget et La Courneuve, des EPT Paris Terres d'Envol et Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis,
- la mise à disposition de registres physiques dans ces mêmes lieux,
- la mise à disposition de ce dossier sur le site internet des villes, des EPT Paris Terres d'Envol et Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis, ainsi que sur le site de Paris 2024,
- l'organisation d'au moins une réunion publique au sein de chaque commune située dans le périmètre de la ZAC, soit trois communes,
- l'approbation du bilan de la concertation par le conseil d'administration de la SOLIDEO et la mise à disposition de ce dernier sur le site internet des villes, des EPT Paris Terres d'Envol et Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis, ainsi que sur le site de Paris 2024.

VU le bilan de la concertation joint en annexe,

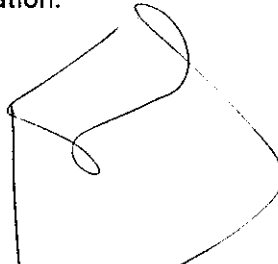
Sur le rapport de Monsieur le Directeur Général exécutif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De clore la phase de concertation préalable en vue de la création de la ZAC Cluster des Médias sur les communes du Bourget, de la Courneuve et de Dugny.

D'approuver le bilan de cette concertation.



F. A. (M)

Madame Anne Hidalgo
Présidente du Conseil d'administration